

# **Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association Lex Sportiva en date du 04 décembre 2010 :**

## **Préambule :**

A la demande du Président, une Assemblée Générale Extraordinaire (ci-après, AEG) a été tenue le 04 décembre 2010 afin qu'il y ait une adoption des statuts ainsi que la formation d'un nouveau bureau. Il était également question de faire le point sur les adhésions ainsi que les projets à court et moyen terme de l'Association.

## **Organisation de l'AEG :**

### *1) Liste des participants =*

Etaient présents au cours de l'AEG : Mlle DELZANT Camille, Mlle CHAOUCH Lila, Mlle SACHOT Emilie, Mlle GAUDOT Séverine, Mlle CHEVALIER Noémi, Mlle CHEVIGNY Audrey, Mlle DEFOSSEZ Isabelle, M. BARDAUD Thierry, M. BONNAC Charles, M. GEORGES Olivier, M. DURAND Mathieu, M. THOUILLEUX Yves, M. BUET Loïc, M. DELATTRE Jérémie, M. BENAHMED Walid et M. LACOUR Mathieu.

M. CLEMENT François, absent, avait donné procuration pour l'ensemble des votes exprimés au cours de l'AEG.

### *2) Formation d'un nouveau bureau =*

Il a été rappelé dans un premier temps la démission des membres suivants formant le précédent bureau : MM. BENOIT Clément, SALADIN Philippe et LE CORRE Sylvain.

Le bureau formé pour deux ans à compter du 04 décembre 2010 est composé de MM. BARDAUD Thierry (Président), DELATTRE Jérémie (Vice-président), LACOUR Mathieu, GEORGES Olivier (Secrétaire) ainsi que de Mlle DEFOSSEZ Isabelle (Trésorière).

### *3) Modification des statuts =*

L'ensemble des clauses statutaires ont fait l'objet d'un examen général. Le nouveau statut adopté par l'AEG se trouve dans une pièce jointe qui sera également communiquée à l'ensemble des membres de l'Association Lex Sportiva.

Il est indispensable de préciser que le Bureau se charge d'effectuer l'ensemble des démarches afin que les modifications et nominations soient communiquées à la préfecture de Mâcon. Le Bureau s'engage à informer l'Association quant à l'issue desdites démarches.

4) *Discussion quant à l'obtention d'un logo =*

La question de savoir s'il fallait un logo pour l'Association a été soulevée d'emblée par le Président. L'AEG a approuvé un tel projet à condition que le budget consacré ne soit pas conséquent, ou jugé disproportionné eu égard à l'état des comptes de l'Association.

Le choix du prestataire n'a ainsi pas fait l'objet d'un vote. L'AEG estime qu'il est préférable d'effectuer des recherches de devis supplémentaires.

Concernant le contenu dudit logo, l'AEG a retenu une balance comme symbole ainsi qu'un ballon (dont le sport n'a pas été précisé). Les couleurs dominantes seraient le noir et l'or tandis que l'argent a été suggéré.

5) *Questions diverses =*

L'AEG a évoqué le futur colloque organisé par le Laboratoire de Droit du Sport dirigé par M. le Professeur Gérard SIMON. Il a été décidé que l'AG sera organisée en fonction dudit colloque à moins que les dates retenues ne conviennent pas au Bureau. Il a été par ailleurs question de négocier afin que l'ensemble des membres de l'Association aient un droit de participation à titre gratuit pour le colloque.

L'ensemble des chèques correspondant aux cotisations ont été remis à la Trésorière en vertu des statuts. L'Association s'engage enfin à prendre en charge les frais relatifs à la maintenance du site internet de l'Association.

Communication du présent procès verbal :

Le présent procès verbal, rédigé par le Secrétaire de l'Association, sera communiqué à l'ensemble des membres de l'Association sous réserve d'une validation du Président.

Il peut être réformé à la demande de tout membre présent.

Le Président  
BARDAUD Thierry

La Trésorière  
DEFOSSEZ Isabelle